Commune d'AVEIZIEUX
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

SEDI 30700 UZES (11102) - Réf. 309355

ARRÊTE DU MAIRE N° 2025- 074
Autorisation de voirie et de circulation

Considérant les travaux engagés centre bourg par la collectivité

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le règlement général de voirie du 1er juillet 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu l'état des lieux,

ARRETE

Article 1er :

Afin d'assurer la sécurité des piétons, un cheminement piéton sera mis en place entre le n°2 rue des passementiers et l'intersection route du Berne et route du Verjollat.

Article 2 : interdiction de stationner

Pendant la durée des travaux le stationnement sera interdit entre le n°2 rue des passementier et la route du Berne.

Article 3 : signalisation

La signalisation sera mise en place par le personnel communal

Le présent arrêté sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 16 septembre 2025
Sylvain DARDOULLIER
Maire

MAIRIE D'AVEIZIEUX * 42 LOIRE *